



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 février 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 26 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Christophe Couic, absent à partir de 21 heures, a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau, absent à partir de 20h40, a donné pouvoir à Yvette Metzger
Françoise Cordroch a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

Envoyé en préfecture le 09/02/2016

Reçu en préfecture le 10/02/2016

Affiché le

2016-02-21 12:02:32 20160209-00019-DE

**9.CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA
VILLE DE LORIENT – BIENNALE ITINERAIRES GRAPHIQUES DU 18 MARS
AU 29 MAI 2016**

Exposé :

La Ville de Quimperlé participe à l'édition 2016 de la biennale de promotion des arts graphiques « Itinéraires graphiques » initiée et portée par la Ville de Lorient.

Elle accueillera dans ce cadre, du 19 mars au 29 mai 2016, l'exposition « *Alechinsky : 50 ans d'imprimerie* » conçue par le commissariat de la biennale et confiée au Centre de la gravure et de l'image imprimée de La Louvière (Belgique).

La présente convention a pour objet de définir les conditions financières de participation de la Ville de Quimperlé aux dépenses communes engagées pour la direction artistique et le commissariat d'exposition, la communication générale, les frais de transport des œuvres et les frais d'encadrement et d'emballage. Les dépenses complémentaires engagées à la seule initiative de la ville de Quimperlé demeureront à sa charge.

Le montant de la participation est fixé pour la Ville de Quimperlé à 2 000 € versés à la Ville de Lorient, par titre de recette.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Lorient.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 24 novembre 2015.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 27 janvier 2016

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**